

**A.P.A. (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)**

27 SEP. 2010

**Société par actions simplifiée****au capital de 84.000 euros****Siège social : Les Sarraix****63250 CELLES SUR DUROLLE****747 280 154 RCS THIERS**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE****ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit et le seize décembre, à onze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur COTTE Xavier préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

- Le Cabinet C.R.E.G. EXCO, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, représenté par Monsieur Jean-Claude POUYET est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 4.150 actions sur les 5.250 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité simple des voix des associés, peut valablement délibérer.

-----

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

-----

**QUATRIEME RESOLUTION**

Le mandat du Cabinet C.R.E.G. EXCO, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Le mandat du Cabinet AMYOT AUDITEURS ET CONSEILS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée et n'étant pas renouvelé, l'assemblée générale décide de nommer :

Madame Monique SCHUMACHER – 6 chemin des Barges – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

A. C.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

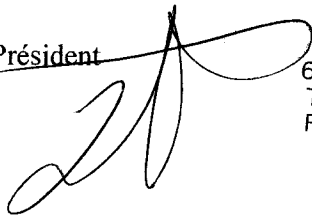
## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président



**APA SAS**

Les Sarraix  
63250 CHABRELOCHE  
Tél. : 33 04 73 51 57 24  
Fax : 33 04 73 51 58 80  
[www.apa-injection.com](http://www.apa-injection.com)